



le Rouillacais
Communauté de Communes

République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS

Procès-verbal

Séance du conseil communautaire du 18 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers en exercice :	28	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 8 novembre dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.
Titulaires présents :	24	
Suppléants :	1	
Pouvoirs :	0	
Excusés :	4	

I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

Présents :

COURBILLAC : M. Gilles RIPOCHE, **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUIDAT, **MARCILLAC-LANVILLE** : Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS** : / **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Christian BERTON, Mme Marie-France DUMOUT, Mme Elisabeth MASSON **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Emmanuel RIPPE, M. Jean-Claude GUILLOT, **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, M. Alexandre GAUVIN, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Pierre BOURON.

Suppléants en situation délibérante : M. Jean-Pierre BOURON

Pouvoirs :

Excusés : M. François PERROT, Mme Marina GRAMMATICO, M. Patrick MESNARD, M. Jean-Guy CHAUVET

III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 9 septembre 2024 a été transmis par courriel le 21 octobre 2024. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DATE	NATURE	OBJET	DESCRIPTIF
29/10/2024	COMPTABILITE	REPRISE PROVISION DEPRECIATIONS CREANCES	ASSAINISSEMENT 436,50 €/HABITAT 1364,13 €/OM 7282,37 €
07/11/2024	COMPTABILITE	VIREMENT CREDIT BUDGET PRINCIPAL	POUR MISE AU NORME ELECT PLACE THIERS Virement crédit du c/2313 op 97 vers c/2313 op 111 de 15 000 €

VI. Ordre du jour et synthèses des décisions à prendre

1. Mise en œuvre du PIG Pacte Territorial France Renov'

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Communautaire adopte les modalités partenariales du nouveau dispositif PACTE territorial et nomme le Département de la Charente comme chef de fil auprès de l'Etat pour le suivi de la convention. La contribution financière pour l'année 2025 est estimée à 2 879 €

2. Participation financière – Café Associatif Val-d'Auge

Au regard du projet de la commune de Val-d'Auge et la création d'un café associatif, et du plan de financement consolidé, le Conseil Communautaire attribue une subvention à hauteur de 1500 € à la commune de Val-d'Auge.

3. Acquisition d'un bâtiment modulaire – Maison de santé

Après avoir regardé et chiffrer des solutions d'acquisition et de location d'équipements modulaires en neuf ou en occasion, il est proposé au Conseil Communautaire d'étudier la proposition d'achat

d'un bâtiment modulaire d'occasion tout équipé appartenant à une commune de la Vienne au prix de 35 000 € TTC et d'autoriser le Président à négocier et réaliser les démarches administratives après l'avis des médecins. Des subventions seront demandées pour cette opération.

4. Mesures d'aides aux entreprises – Subventions aux entreprises

Avec un avis favorable de la commission développement économique, le Conseil Communautaire valide l'octroi de subventions aux entreprises suivantes :

Aide à l'investissement :

OBJET	DESCRIPTIF ET MONTANT PROPOSE
ATTRIBUTION SRDEII - AIDE A L'ENTREPRENARIAT	ATELIER GARNIER – Damien GARNIER (Gourville - Rouillac) – Développement. Artisan d'art / ébénisterie – ACHAT DE MATERIEL – 5 000 €
ATTRIBUTION SRDEII - AIDE A L'ENTREPRENARIAT	DUCLoux TP (St-Genis d'Hiersac) – Développement. ACHAT DE MATERIEL – 5 000 €

5. Décision modificative n°1 – Budget Assainissement

Le Conseil communautaire d'approuve la modification budgétaire liée au budget assainissement :

Dépenses d'investissement = 0 €

Chapitre 020 Dépenses imprévues

c/020 Dépenses imprévues

- 7 000 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées

c/1641 Emprunts en euro

OPFI – Opération financière

+ 7 000 €

Dépenses de fonctionnement = + 14 000 €

Chapitre 011 Charges à caractère général

c/6228 Divers

+ 14 000 €

Recettes de fonctionnement = + 14 000 €

Chapitre 70 Ventes produits fabriqués, prestations

c/70611 Redevance d'assainissement collectif

+ 14 000 €

6. Contrat d'affermage Eau Potable – Territoire Foussignac-Nouère : compte de gestion SAUR - 2023

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du compte de gestion de la SAUR et admet les irrécouvrables pour un montant de 1 443,64 € HT.

7. Contrat d'affermage Eau Potable – Territoire Foussignac-Nouère : rapport du délégataire - 2023

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport Annuel du Délégué, la société SAUR, relatif à l'eau potable pour le territoire Foussignac-Nouère, pour l'exercice 2023.

8. Contrat d'affermage Eau Potable – Territoire Auge : compte de gestion SAUR - 2023

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du compte de gestion de la SAUR et admet les irrécouvrables pour un montant de 681,12 € HT.

9. Contrat d'affermage Eau Potable – Territoire Auge : rapport du délégataire - 2023

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport Annuel du Délégué, la société SAUR, relatif à l'eau potable pour le territoire Auge, pour l'exercice 2023.

10. Rapport sur le Prix et la Qualité du service public – Eau potable

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

11. Contrat d'affermage Assainissement – Rouillac : compte de gestion SAUR - 2023

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du compte de gestion de la SAUR et admet les irrécouvrables pour un montant de 24,36 € HT. Ceci libèrera la SAUR de son obligation de recouvrement.

12. Contrat d'affermage Assainissement – Rouillac : rapport du délégataire - 2023

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport Annuel du Délégué, la société SAUR, relatif à l'assainissement collectif sur la commune de Rouillac pour l'exercice 2023.

13. Contrat de prestations – Assainissement collectif : compte de gestion SAUR - 2023

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du compte de gestion de la SAUR et admet les irrécouvrables pour un montant de 1 006,35 € HT.

14. Contrat de prestations – Assainissement non collectif : compte de gestion SAUR - 2023

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du compte de gestion de la SAUR et admet les irrécouvrables pour un montant de 396,42 € HT.

15. Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public – Assainissement collectif et non collectif

Le Conseil Communautaire prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

VII. Questions et informations diverses

Lorgnette :

Les magazines ont été livrés au siège de la Communauté de Communes. Chaque commune est invitée à récupérer sa dotation pour organiser la distribution sur son territoire. Pour rappel, le calendrier de distribution des sacs jaunes et transparents est inséré dans le journal. La distribution débute le 3 décembre 2024 ; il convient donc que chaque commune organise la distribution du magazine avant cette date.

Mission Locale : 1 jeune, 1 commune :

Les communes seront sollicitées pour accueillir des jeunes de la mission locale découvrir les métiers et les missions des collectivités du Rouillacais.

Forum des métiers du Collège : il se déroulera le lundi 25 novembre 2024 au Collège de Rouillac.

VIII. Représentations du Conseil communautaire

Prochaine séance du conseil communautaire :

Lundi 16 décembre 2024 - 18h – Salle des fêtes de Mons

Inauguration du nouveau véhicule Mobil'27 :

Samedi 23 novembre – 11h – Communauté de Communes

Le Président lève la séance à 19h30



AR Prefecture

016-241600303-20241118-PV_18_11_2024-DE
Reçu le 22/11/2024
Publié le 22/11/2024